



SIVOM DES TROIS-ÉPIS

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de COLMAR-RIBEAUVILLÉ

Nombre de délégués élus
9

Délégués en fonction
9

Délégués présents
8 + 1 procuration

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

DU 6 juin 2019 à 18h30

Etaient présents :

M Daniel BERNARD, Président, délégué de Niedermorschwihr
M Marc SCHIELE, 1^{er} Vice-Président, délégué d'Ammerschwih
Mme Anne-Rose HAAS GEISS, 2^{ème} Vice-Président, déléguée de Turckheim
M. Jean-Marie BALDUF, délégué de Turckheim
M Gérard GLENAT, délégué de Turckheim
M. Bruno MEYER, délégué d'Ammerschwih
M. Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr
Mme Claudia MARCHAL, déléguée de Niedermorschwihr

Étaient excusés :

Mme Véronique DE OLIVEIRA CARDOSO, déléguée d'Ammerschwih :
procuration à M Bruno MEYER

Assistait également :

Mme Anneliese FRUH, déléguée suppléante de Turckheim
Mme Laure LAPLAGNE, secrétaire générale du SIVOM

Monsieur Daniel BERNARD accueille l'assemblée à 18h30, puis, constatant que le quorum est atteint pour valablement délibérer, ouvre la séance. Il précise que Mme Véronique DE OLIVEIRA CARDOSO, déléguée d'Ammerschwih a donné procuration à M Bruno MEYER.

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. **Communications**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2019**
3. **Rapport d'activité**
4. **Rapport sur la qualité de l'eau potable**
5. **Décision modificative au budget eau 2019**
6. **Fixation d'un loyer**
7. **Fixation d'un forfait manifestation**
8. **Divers**

Communications

- Le comité est informé du passage du Tour de France sur le site le 10 juillet prochain. Ce jour-là l'accès aux Trois Epis sera très restreint : dès 6h00, mise en place des barrières de sécurité. A partir de 10h00, un filtrage des automobilistes sera opéré. Entre 13h00 et 17h30, les routes seront fermées à toute circulation. Les livraisons doivent impérativement être programmées avant 10h00. Le parking des Antonins sera réservé aux services de secours et à l'hélicoptère de la gendarmerie. Un hélicoptère du SAMU sera stationné dans l'enceinte de la MGEN.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2019 : 13/2019

Le compte-rendu des séances du 4 février 2019 ont été transmis aux membres du Comité Directeur.

- ils sont adoptés à l'**UNANIMITE**

Rapport d'activité 2018 : 14/2019

Le Président présente au Comité le rapport d'activité 2018 du SIVOM

Il est demandé au Comité d'en prendre acte.

Entendu les explications du Président,

Après en avoir débattu, le Comité Directeur, à l'**UNANIMITE**:

Prend acte du rapport d'activité 2018 du SIVOM sans observation particulière hormis une faute de frappe qui sera rectifiée.

Rapport sur la qualité de l'eau potable 2018 : 15/2019

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le Président présente au Comité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé au Comité d'en prendre acte.

Entendu les explications du Président,

Après en avoir débattu, le Comité Directeur, à l'**UNANIMITE**:

Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018, sans observation particulière

Décision modificative au budget eau 2019: 16/2019

Afin d'intégrer l'ensemble des nouveaux amortissements au budget eau, il convient de prendre une décision modificative au budget eau 2019

Entendu les explications du Président,

Fonctionnement			Investissement		
Compte	Dépenses	Recettes	Compte/opération	Dépenses	Recettes
74748			28188		+170,00 €
6811	+170,00 €		901-compteurs	+170,00 €	
6061	- 170,00 €				
TOTAL	0,00 €		TOTAL	+170,00 €	+170,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'**UNANIMITE**

Valide la décision modificative comme détaillée ci-dessus

Fixation d'un loyer: 17/2019

Dans le cadre de ces activités, une entreprise du site souhaite louer à l'année les deux bâtiments du SIVOM, la Passerelle et le Nichoir. Par conséquent, le Comité est invité à fixer le loyer mensuel de ces 2 bâtiments. Il est proposé les tarifs suivants :

- Bâtiment la passerelle : 250€
- Bâtiment le Nichoir : 150€

Le local du Nichoir est destiné à devenir un atelier vélo + location de vélo électrique.

Le local de la passerelle sera transformé en café.

Le bail commercial qui sera proposé précisera que les 2 locaux ne pourront pas être dissociables à la location.

Les travaux à entreprendre seront pris en charge par le locataire.

Les toilettes seront utilisables à la fois par le locataire, qui en prendra la charge et le nettoyage et par le public.

Entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'**UNANIMITE**

Fixe le loyer des bâtiments comme suit :

- Bâtiment la passerelle : 250€
- Bâtiment le Nichoir : 150€

Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Fixation d'un forfait manifestation : 18/2019

Lors des manifestations sur le site, les organisateurs utilisent fréquemment l'eau et l'électricité du SIVOM. L'agent technique intervient aussi souvent pour une aide à l'installation. Afin de faciliter la gestion de ces coûts, il est proposé au Comité de fixer un forfait englobant l'ensemble de ces prestations. Il est proposé au comité de le fixer à 50€/jour.

Entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'**UNANIMITE**

Fixe le forfait manifestation à 50€/jour

Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision

Divers

- Le SIVOM a été destinataire d'un courrier émanant du syndic du Belvédère dans lequel il se plaint du bruit, notamment des motos et de la vitesse excessive. Après échange, M le Maire de Turckheim va baisser la vitesse à l'entrée du site à 30km/h, pour que celle-ci soit la même à toutes les entrées du site.
- Il est également mis à l'étude l'implantation d'un radar pédagogique à l'entrée du site côté Turckheim.
- Il est abordé le sujet de l'état général de cette chaussée et des trottoirs. Les travaux à entreprendre pour la réfection de cette voirie et des trottoirs se compte en plusieurs centaines de milliers d'euros, et dépend pour partie du Département. Ces travaux ne sont pour l'heure pas programmés. Des réunions avec les différents intervenants ont déjà eu lieu pour établir un 1^{er} diagnostic.
- Autre point relevé concernant les entrées du site: le carrefour entre Turckheim et Niedermorschwihr. Le Département sera sollicité pour changer la signalétique. Il est proposé de mettre un cédez le passage, voire un stop à la place de la priorité à droite qui n'est que très peu respectée.
- Mme Haas Geiss informe le Comité qu'elle sera à compter du 1/7 à la retraite. Son établissement est repris.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole,

le Président lève la séance à 19h25.

Le Président, Daniel BERNARD



**TABLE DES MATIERES DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR,
Séance du 6 juin 2019**

- 1. Communications**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2019**
- 3. Rapport d'activité**
- 4. Rapport sur la qualité de l'eau potable**
- 5. Décision modificative au budget eau 2019**
- 6. Divers**

06.06.2019 :

PROCURATIONS	Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE
	Tous les points	Daniel BERNARD, Président, délégué de Niedermorschwihr	
	Tous les points	Marc SCHIELE, 1 ^{er} Vice-Président, délégué d'Ammerschihr	
	Tous les points	Anne-Rose HAAS GEISS, 2 ^{ème} Vice- Présidente, déléguée de Turckheim	
	Tous les points	Gérard GLENAT, délégué de Turckheim	
	Tous les points	Jean-Marie BALDUF, délégué de Turckheim	
	Tous les points	Claudia MARCHAL, déléguée de Niedermorschwihr	
	Tous les points	Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr	
	Tous les points	Bruno MEYER, délégué d'Ammerschihr	
Procuration à M MEYER	Tous les points	Véronique DE OLIVEIRA CARDOSO, déléguée d'Ammerschihr	

Document certifié exécutoire, compte tenu de sa
notification en Préfecture de Colmar,

le: 14 Juin 2019

& de sa publication aux Trois-Epis, le même jour.

Le Président, Daniel BERNARD



